

sieurs des hymnes mises en musique comptaient plus de trente vers. Le goût de la musique était assez répandu pour que, vers cette époque, on y ait représenté l'opéra. Le premier théâtre de la ville ne date donc pas de 1713, comme le dit Cochard, qui le place vers la rue de la Baleine. Les registres consulaires nous apprennent que, le 1^{er} décembre 1689, il y eut un incendie dans les maisons et jeu de paume des Terreaux, dans lequel jeu de paume avait été établi l'opéra de cette ville. R. C.

5^o *Confrérie des celliers et canoniers.* — Acte de fondation reçu M^e Pouvier, notaire royal, le 3 juillet 1653. Messe aux deux fêtes de saint Eloi, leur patron, et à la chapelle de Saint-Eloi dans l'église des Carmes.

6^o *Confrérie des cordiers.* — Par acte reçu M^e Pouvier, notaire royal, le 18 février 1653, les PP. Carmes fixent leur rétribution pour le service de la chapelle des cordiers, le jour de la fête de saint Paul, leur patron, dans la chapelle Saint-Paul, l'ermite.

7^o *Confrérie des benniers.* — Par acte reçu M^e Mollard, notaire, le 16 novembre 1631, les PP. Carmes leur donnent la chapelle de Tous les Saints, et promettent, moyennant salaire, d'y dire tous les dimanches une messe basse pour les confrères et une grand'messe le jour de la fête de saint Simon, leur patron.

8^o *Confrérie des arquebusiers ou de Saint-Roch.* — Contrat de fondation passé par M^e Gajan, notaire royal, entre le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Lyon, pour la compagnie des arquebusiers et les PP. Carmes, le 31 décembre 1647. La chapelle Saint-Roch, hors des murs